

N° 2022-133

REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER – NOMENCLATURE M57

L'an deux mil vingt-deux le 7 décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 1er décembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, VILLIEN Michelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, CHAMOUSSIN Bernadette

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, BOUTY Georges, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mmes BERARD Patricia (qui donne pouvoir à Mme VILLIEN), GIROD-GEDDA Isabelle (qui donne pouvoir à M. SPIGARELLI), FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie, ASTIER Fabienne, CHENAL Murielle

MM. HANRARD Bernard (qui donne pouvoir à M. SILVESTRE), BROCHE Richard (qui donne pouvoir à M. GOSTOLI), DUC Jacques, MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27

Présents : 14

Absents : 13

dont pouvoir : 4

Le Président rappelle le caractère obligatoire du règlement budgétaire et financier avec le passage à la nomenclature comptable M57. Celui-ci a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux.

Il décrit notamment les processus financiers internes que la Communauté de Communes des versants d'Aime a mis en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion. Il permet également d'identifier le rôle stratégique de chacun des acteurs en présence.

Les modalités de préparation et d'adoption du budget par l'organe délibérant ainsi que les règles de gestion par l'exécutif des autorisations de programme et d'engagement sont par ailleurs des éléments obligatoires du règlement.

Le présent règlement transmis en annexe sera actualisé en cas de besoin et en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 18
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 18
- nombre de votes « pour » : 18

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE LE 07 DECEMBRE 2022

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX